Réglementaire

Bien vivre les actualités règlementaires : conjuguer obligations et optimisation

Pour sécuriser et améliorer votre exercice en adoptant les dernières obligations réglementaires comme le RGPD, le DMP, la radioprotection, sans oublier toutes les règles sociales liées à la gestion de l'équipe tel que le document unique...



"Trop souvent, les chirurgiens-dentistes perçoivent les obligations réglementaires comme des contraintes inutiles et chronophages. Elles permettent pourtant d'assurer et améliorer la qualité de votre exercice, et vous concentrer sur votre environnement de travail, qui passe trop souvent au second plan, après la réalisation des soins." Dr Patrick Bonne

Le programme de la formation

1 journée de formation pour les chirurgiens-dentistes 9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus) Formateur : Dr Patrick BONNE

1 - Appliquer les dernières obligations règlementaires

- Le RGPD
- Le DMP
- La radioprotection
- · Le contrôle des ARS
- · Le contrôle DGCCRF

2 - Savoir fédérer l'équipe par le management

- · Les différents managements selon les différents types
- Les entretiens (embauche, évaluation, félicitation, recadrage)
- Savoir mettre en place un groupe de travail efficace

3 - Mettre en place une démarche qualité « light »

- · La démarche qualité « light »
- · Les éléments nécessaires pour la réaliser
- · La création du manuel qualité
- · La méthode internationale d'écriture des procédures
- · La gestion documentaire & les veilles à suivre

4 - Sécuriser et améliorer votre exercice par la réalisation des traçabilités

- Rôles des différentes traçabilités en dentaire (élémentaires, règlementaires)
- · La gestion informatisée des stocks
- · La traçabilité de la stérilisation
- · Réalisation lors des soins

Objectifs pédagogiques

- Comprendre et mettre en place les obligations règlementaires de toutes sortes
- Augmenter la sécurité de l'exercice par les traçabilités
- · Appréhender les avantages de la démarche qualité
- Apprendre à manager une équipe dentaire



Bien vivre les actualités réglementaires : conjuguer obligations et optimisation



BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou formation@ufsbd.fr



Indiquez votre choix

☐ Aix-en-Provence le 07 mai 2020	☐ Mulhouse le 10 décembre 2020
☐ Bordeaux le 13 février 2020	☐ Nantes le 27 février 2020
☐ Brest le 12 novembre 2020	☐ Paris le 24 septembre 2020
☐ Landes le 05 mars 2020	☐ Strasbourg le 01 octobre 2020
☐ Lille le 12 mars 2020	☐ Tours le 25 juin 2020
☐ Lyon 16 avril 2020	
nformations sur le participant	
	*Charte du traitement des données (RGPD) sur <u>www.ufsbd.fr</u>
Madame □ Monsieur □	
Nom d'usage :	
Nom de naissance :	
Prénom :	Date de naissance :
Adresse :	
RPPS (carte de l'ordre) :	
Tél :	Email* :
Sélectionnez le mode de financement :	- "
☐ Praticien Adhérent UFSBD 360 €	Tarifs ☐ Praticien non adhérent 392 €
	-PL : Pour les praticiens libéraux
retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un nal de 15 jours avant le démarrage de la formation.	chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS, dans un déla
obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande	
lletin fait office de devis et programme pour votre prise en char	85
lletin fait office de devis et programme pour votre prise en char; : OPCA PEPSS /ACTALIANS : Pour les assistant(e)s dentaire	es et praticiens salariés – n° SIRET 784 719 247 00057 – n° DRFP 1175237207

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et/ou en cas de force majeure (grève nationale, transports, intempéries...) l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner ou annuler la prestation avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.